

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 05/12/2018	
Décision n° 2018-43		
Date de validation officielle : 05/12/2018	Objet : FONCTIONNEMENT Natura 2000 : proposition d'organisation de la DREAL N-A avec le CSRPN.	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 24 ----- Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

En propos introductif, le président rappelle l'impossibilité matérielle pour les conseillers du CSRPN à pouvoir répondre positivement aux demandes d'assister à chacun des Comités de Pilotage des sites Natura 2000.

Capucine CROSNIER et Mathilde BONNET, en l'absence d'Olivier GOUET et d'Alain VEROT empêchés, dont elles présentent les excuses, évoquent le contenu de la note de service (cf DS) sur Natura 2000 proposé par la DREAL N-A.

Au regard des échanges qui ont eu lieu le 26 septembre, les modalités d'association du CSRPN retenues pour l'élaboration et la révision des DOCOB sont les suivantes :

- Les actualisations des cartographies d'habitats sont suivies directement par les Conservatoires Botaniques Nationaux.
- A l'engagement de l'élaboration ou de la révision d'un DOCOB, la DREAL sollicite le CSRPN pour désigner un référent chargé de suivre cette démarche. Le chargé de mission de la DREAL qui la suit informe régulièrement ce référent de l'état d'avancement du dossier. Les élaborations et révisions de DOCOB sont examinées pour avis en CST, en présence de l'opérateur et/ou de l'animateur du site Natura 2000 et du chargé de mission de la DREAL, avant la validation du DOCOB par le COPIL du site Natura 2000.
- Le CSRPN n'est plus convié aux COPIL de sites Natura 2000. Il peut y participer sur sollicitation de la DREAL et/ou de la DDT.
- La DREAL réalise en CSRPN un point annuel sur la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 régional, et notamment les révisions/élaborations de DOCOB.

Un appel à candidature est lancé pour suivre 9 DOCOB :

DOCOB en cours d'élaboration ou de révision : 8 DOCOB

Dépt.	Site Natura 2000		Référent DREAL	Référent CSRPN
Elaboration				
33	ZSC FR7200687	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre	Alexandre Dumaître	
33	ZPS FR7210029	Marais de Bruges		
33	ZSC FR7200812	Portion de littoral sableux de la côte Aquitaine	Vanessa Rispal	
33	ZPS FR7212017	Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans		
64	ZSC FR7200766	Vallon de Clamondé	Alexandre Dumaître	
64	ZSC FR7200484	Château d'Orthez et Bords du gave	Alexandre Dumaître	
64	ZPS FR7212012	Vallée de la Nive des Aldudes, col du Lindux	Simon Schiano	
Révision				
86	ZSC FR5400452	Carrière de Pied Grimaud	Mathilde Bonnet	
79	ZSC FR5400439	Vallée de l'Argenton	Mathilde Bonnet	
17/79	ZSC FR5400446	Marais Poitevin	Aurore Perrault	
17/79	ZPS FR5410100			

Nouvelles démarches susceptibles d'être engagées en 2019 : 1 DOCOB

Dépt.	Site Natura 2000		Référent DREAL	Référent CSRPN
Révision				
17	ZSC FR5400429	Marais de Rochefort	Aurore Perrault	
17	ZPS FR5410013			

Désignation souhaitée de 9 référents.

Cet appel à candidature sera lancé sous forme d'un courriel.

Trois conseillers proposent leur candidature en séance :

- Fabienne BENEST pour le site ZSC FR7200687 et ZPS FR7210029 de Bruges, mais évoque le correspondant de la RNN Philippe CHERY.
- Michel LECONTE pour le site ZPS FR7212012 de Lindux
- Christian ARTHUR pour le site ZSC FR7200484 du Château d'Orthez et des Bords du Gave

Le président valide avec l'ensemble du Conseil ces dispositions.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, émet une décision d'avis favorable sur la proposition d'organisation formulée par la DREAL N-A pour Natura 2000.

A Angoulême, le 5 Décembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', with a large loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Laurent CHABROL